

REGLEMENT
de la
CONSULTATION

relatif à la consultation pour

Etude portant sur l'Evaluation des Pôles de Compétitivité

1 Objet du marché

Le marché a pour objet de confier à un prestataire extérieur l'étude portant sur l'Evaluation des pôles de compétitivité.

Il s'agit d'un marché conclu suivant la procédure d'appel d'offres ouvert européen (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics).

Le descriptif des prestations figure au CCTP.

2 Dossier de consultation des entreprises

Les documents contractuels ci-après désignés sont remis gratuitement aux candidats :

- le présent règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Modification de détail du dossier de consultation

L'administration se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires doivent donc répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir en discuter les termes.

3 Présentation des plis

3-1 Contenu de la 1^{ère} enveloppe intérieure – Renseignements relatifs à la candidature

- **la déclaration unique de candidature**

Rappel : Pour les sociétés nouvellement créées, le candidat peut justifier de ses capacités par d'autres moyens et notamment par les références individuelles de ces membres.

- **tout document/plaquette publicitaire** ou autre lui permettant de justifier de ses capacités et de ses références sur les sujets de l'étude

3-2 Contenu de la 2^{ème} enveloppe intérieure - Offre du candidat

- **l'acte d'engagement original**, daté et signé par une personne dûment habilitée, avec à l'appui, une attestation de délégation de signature pour le signataire. Ce document doit être entièrement renseigné, sans surcharge ni rature.
- **La proposition financière détaillée par phase (répartition des moyens entre les parties, phases ou thématiques de l'étude).**
- **La note méthodologique sur le suivi du projet**
Chaque candidat devra établir une note de présentation synthétique de son offre. Il devra également décrire précisément l'équipe qu'il s'engage à charger de l'évaluation (identité, C.V., expérience, répartition des tâches).

Le candidat transmettra obligatoirement une version électronique de sa proposition.

4 Modalités de remise des offres

4.1 Consignes générales

Les candidats sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

Les candidats transmettent leur pli, soit par envoi postal ou remise directe.

Quel que soit le mode de dépôt retenu par les candidats, la date limite de réception des offres est fixée au :

Jeudi 4 octobre 2007 à 12:00

Les plis délivrés après la date et l'heure fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et retournés à leur auteur.

5.2 Envoi postal ou remise directe

Les enveloppes constituant le pli porteront respectivement les mentions suivantes :

- 1^{ère} enveloppe intérieure : candidature
- 2^{ème} enveloppe intérieure : offre

Le pli contenant les enveloppes doit parvenir sous enveloppe cachetée portant lisiblement l'indication :

**Appel d'offres pour
l'Etude portant sur l'Evaluation des pôles de compétitivité
CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR**

Le pli est envoyé par voie postale ou déposé à l'adresse et aux horaires suivants : de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 à l'exception du jour de remise des plis :

DIACT – Service Juridique
1 avenue Charles Floquet
75007 PARIS

6 Critères d'attribution

6.1 Candidatures

Les candidatures sont appréciées globalement au regard des capacités professionnelles, techniques et financières, et des références.

6.2 Offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres

- Qualité technique de la proposition (méthodologie et outils) : 40%,
- Prix : 35%
- Organisation, compétences sur le projet, faisabilité : 25%

Précisions concernant le processus de sélection du prestataire

- Les offres seront analysées par le comité de pilotage de l'évaluation
- L'audition d'un maximum de 5 candidats sera organisée, dans des conditions de stricte égalité, à l'issue de l'analyse des offres écrites. Celle-ci durera 50 minutes par candidat (25 min de présentation, 25 min de questions/réponses). Les précisions orales formulées lors de cette audition devront faire l'objet de compléments écrits du candidat dans les 7 jours postérieurs à l'audition. L'audition ne constitue en aucun cas un lieu de négociation financière.

7 Contacts

Renseignements d'ordre technique

Mme Marie-France BARTHET, conseillère du Délégué

Tél : 01.40.65.12.34

Mail : marie-france.barthet@diact.gouv.fr

M.Rémy PRIVAT

Tél : 01.40.65.12.34

Mail : remy.privat@diact.gouv.fr

Renseignements d'ordre administratif

Mlle Claude NOUZEILLES

Tél : 01.40.65.12.59

Mail : [claudenouzeilles@diact.gouv.f](mailto:claudenouzeilles@diact.gouv.fr)